



COMMUNIQUE DE PRESSE

14 septembre 2012

Des maires des cinq archipels ont rencontré le nouveau Haut-commissaire

Conduite par le président du SPC Teriitepaiatua Maihi une délégation des maires des cinq archipels vient de rencontrer M. Laflaquière, le nouveau Haut-commissaire, dans le cadre des entretiens protocolaires que celui-ci mène depuis son arrivée en Polynésie française. Les questions financières qui pénalisent le bon fonctionnement des communes et les investissements qu'elles doivent réaliser ont été au cœur des échanges.

Les questions financières (FIP, et notamment l'interprétation de l'article 52 de la loi statutaire qui doit être donnée par le conseil d'Etat, la fiscalité communale) préoccupent beaucoup les maires, ce n'est pas nouveau. La question de l'interprétation de l'article 52 est bloquante dans ce dossier, a convenu le Haut-commissaire. Elle doit être tranchée dans les meilleurs délais à confirmé M. Laflaquière, qui a indiqué que lors de son prochain déplacement à Paris à la fin de ce mois il fera son possible pour faire avancer le sujet.

Il a également confirmé aux maires que l'enveloppe financière que doit débloquer l'Etat dans le cadre du plan de redressement prévu par des recommandations du rapport Bolliet comporte bien le volet des retards de paiement du Pays alimentant le FIP.

Dans la continuité du congrès des communes, les maires ont mis l'accent sur leur demande de voir se réaliser très concrètement le partenariat Etat/Pays/Communes affiché par les partenaires institutionnels. **A ce sujet ils ont indiqué au Haut-commissaire qu'ils souhaitent que la présidence du FIP soit assurée à l'avenir par un maire et non plus par le binôme actuel (Président de la Polynésie française / Haut Commissaire).**

Ils ont également demandé que le prochain contrat de projet Etat/Pays pour la période 2014/2018 associe les communes. Le Haut-commissaire s'est déclaré réservé sur cette demande, s'agissant d'un contrat de projet associant l'Etat et le Pays.

Sur la Fonction Publique Communale, les maires ont répété leur détermination pour que le calendrier de la réforme mise en œuvre depuis le 1^{er} août soit maintenu comme prévu, et ne soit pas suspendu, comme le demandent les syndicats avec le soutien du Pays. Dans ce dossier, le Haut-commissaire a donné un avis, à ce stade, réservé, en réponse aux sollicitations de l'Etat par les maires pour que l'Etat accompagne le départ volontaire à la retraite de certains agents communaux, comme il va le faire pour le Pays dans le cadre du plan de redressement.

Enfin, les maires ont évoqué la question du Syndicat Mixte Ouvert, qui doit succéder à la SEP pour le traitement des ordures ménagères à Tahiti et Moorea.